

Magistrat(e)

Rendre la justice et veiller au respect des textes législatifs et réglementaires, telles sont les missions des magistrats et magistrates. Si ces carrières attirent de nombreux candidats, elles restent extrêmement difficiles d'accès.

Nature du travail

On distingue deux grandes catégories de magistrats : les magistrats du siège (juges, représentant les trois-quarts des effectifs) et les magistrats du parquet (procureurs, avocats généraux et substituts).

Garants du bon déroulement des procès, les magistrats du siège tranchent les conflits entre les personnes et sanctionnent les auteurs d'infractions pénales. Ils ont pour mission d'appliquer la loi et de rendre un jugement conforme au droit, en toute impartialité, après avoir étudié objectivement le dossier et entendu les accusés comme les accusateurs, les avocats comme les procureurs, exposer leurs arguments. Eux seuls fixent les sanctions et les peines, ordonnent les dommages et intérêts.

Conditions de travail

Les magistrats se voient confier très rapidement de grandes responsabilités. En effet, leurs décisions influent directement sur la vie de leurs concitoyens. Ils jugent soit en collégialité, c'est-à-dire à trois, soit seuls. Et pourtant, leur mission ne pourrait se concevoir sans l'intervention de nombreux professionnels qui participent, parfois dans l'ombre, à la prise de décision finale : avocats, huissiers, greffiers, officiers et agents de police, experts et travailleurs sociaux (services pénitentiaires d'insertion et de probation).

Vie professionnelle

Pour atteindre le premier grade (vice-président d'un tribunal de grande instance), un magistrat doit être inscrit au tableau d'avancement, décision relevant, après évaluation, de son seul supérieur hiérarchique, et justifier de sept années d'ancienneté. La consécration suprême d'une carrière est d'accéder aux postes classés hors hiérarchie, tels que ceux de premier président et de procureur général de la Cour de cassation ou d'une cour d'appel, de procureur de la République ou de procureur général.

Un magistrat débute sa carrière au second grade (comme juge d'instance, par exemple, ou en tant que substitut s'il choisit le parquet). Il perçoit alors 1 827 euros brut par mois (hors primes). Les évolutions de carrière sont ensuite liées à l'obtention de grades.

Profil

De solides connaissances en droit sont, bien sûr, exigées. Mais un magistrat doit aussi être attentif et disponible, humble et autonome, capable d'initiative et de synthèse, réactif et organisé, conciliant et compréhensif. Il doit être animé par la recherche constante de la vérité et avoir le sens de l'équité.

L'action du magistrat s'inscrit de plus en plus dans un travail collectif. Il doit prendre le temps de consulter les différents partenaires avant de rendre, en toute objectivité, sa décision finale, parfois lourde de conséquences sur la vie des gens. Il doit aussi faire preuve de psychologie afin d'appréhender au mieux les situations qui lui sont soumises. Ses talents de médiateur sont très appréciés pour apaiser les conflits et gérer les événements difficiles.

Sources et ressources

Publication Onisep :

[Les Métiers du droit, Parcours, 2005, Onisep](#)

[Travailler auprès des enfants, Parcours, 2004, Onisep](#)

Publication Autre :

Les 200 mots-clés de la justice, , 1997, Ministère de la justice

Adresses Utiles :

- Conseil supérieur de la magistrature, 75007, Paris, 01 42 92 89 16

Site web : <http://www.conseil-superieur-magistrature.fr>

- École nationale de la magistrature, 33080, Bordeaux, 05 56 00 10 10

Site web : <http://www.enm.justice.fr>

- Ministère de la justice, Direction des services judiciaires, 75001, Paris, 01 44 77 64 71

Site web : <http://www.justice.gouv.fr/metiers/metiers1.htm>

- Syndicat de la magistrature, 75523, Paris, 01 48 05 47 88

Site web : <http://www.syndicat-magistrature.org>